

## Confirmation de remplacement d'un équipement

### Principe

EcoGastro est soumis aux dispositions de soutien de ProKilowatt, le programme de soutien de l'Office fédéral de l'énergie, cf. [www.prokw.ch](http://www.prokw.ch).

Conformément aux dispositions de soutien de ProKilowatt, seuls les équipements de remplacement sont éligibles à l'aide, à l'exclusion de toute acquisition de nouveaux équipements.

### Informations sur le bénéficiaire de la subvention

Nom	
Personne de contact	
Adresse	
Localité	
Numéro de téléphone	
E-mail	

### Informations sur la subvention

Nous avons reçu des contributions de soutien pour le/les équipement(s) suivant(s):

Fabricant	
Vendeur	
Désignation précise de(s) équipement(s), fabricant, type	
Équipement(s) remplacé(s), fabricant, type	

### Confirmation

Nous certifions par la présente que chaque équipement subventionné est utilisé dans notre entreprise et qu'il remplace un ancien équipement. Les anciens équipements remplacés ne sont plus en exploitation dans notre entreprise.

Date:

Signature: